

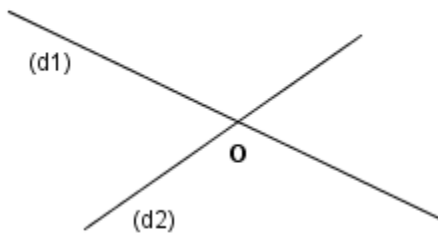
Droites sécantes, perpendiculaires et parallèles. Constructions

I) Droites sécantes

Définition

Deux droites sont sécantes si elles se coupent en un point.

Exemple :



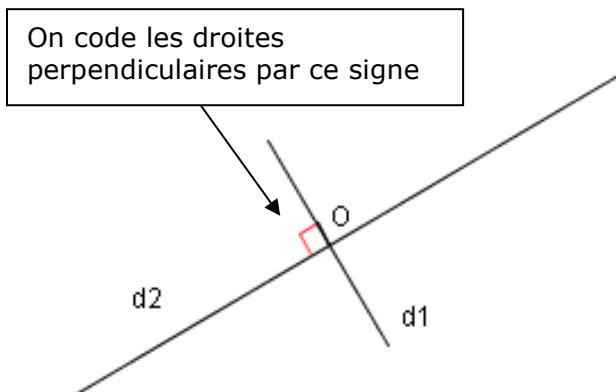
Les droites (d1) et (d2) sont sécantes en O.
Ce qui revient à dire que : O est **le point d'intersection** des droites (d1) et (d2)

II) Droites perpendiculaires

1) Définition :

Deux droites perpendiculaires sont deux droites sécantes qui se coupent en formant un angle droit.

2) Notation :



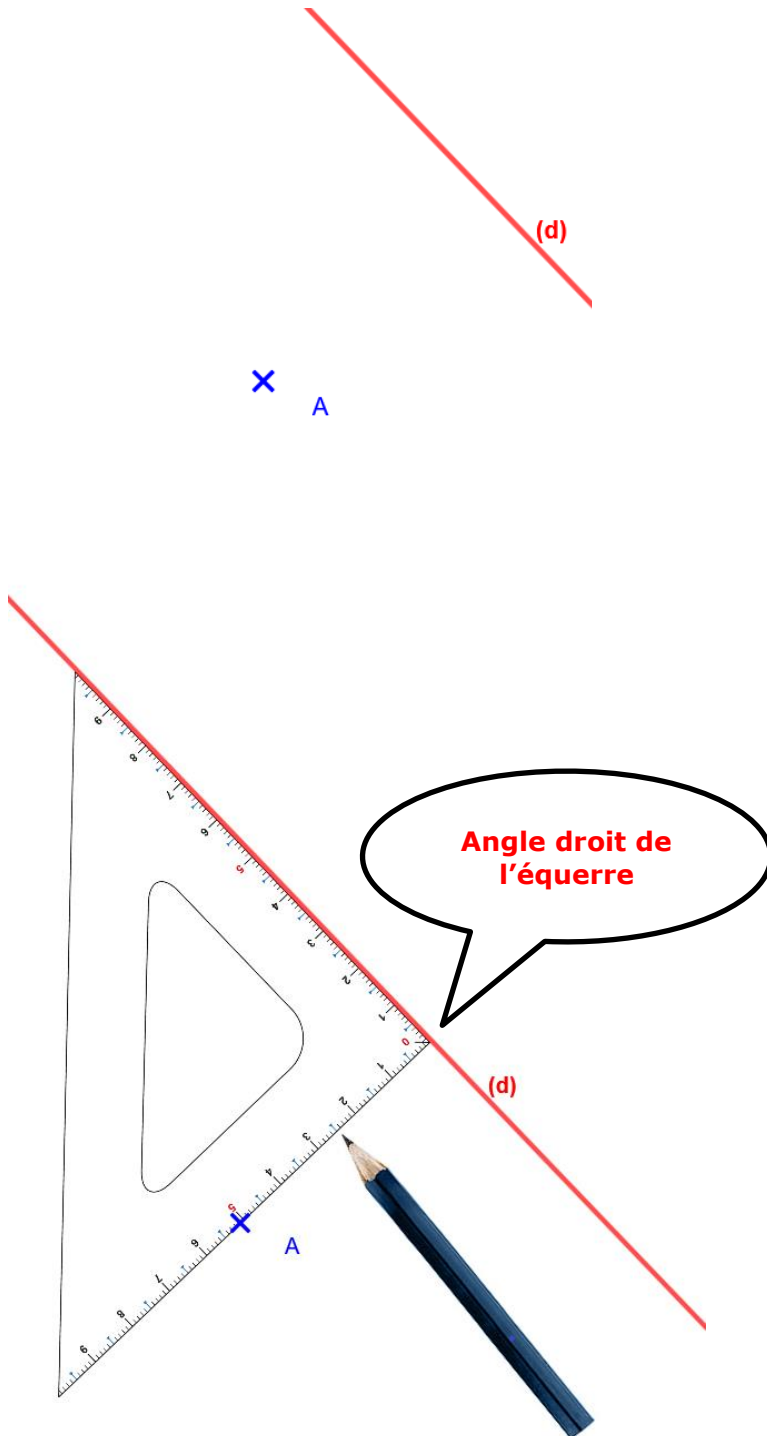
Les droites (d1) et (d2) sont perpendiculaires en O.
Les droites (d1) et (d2) sont perpendiculaires se notent : $(d1) \perp (d2)$.

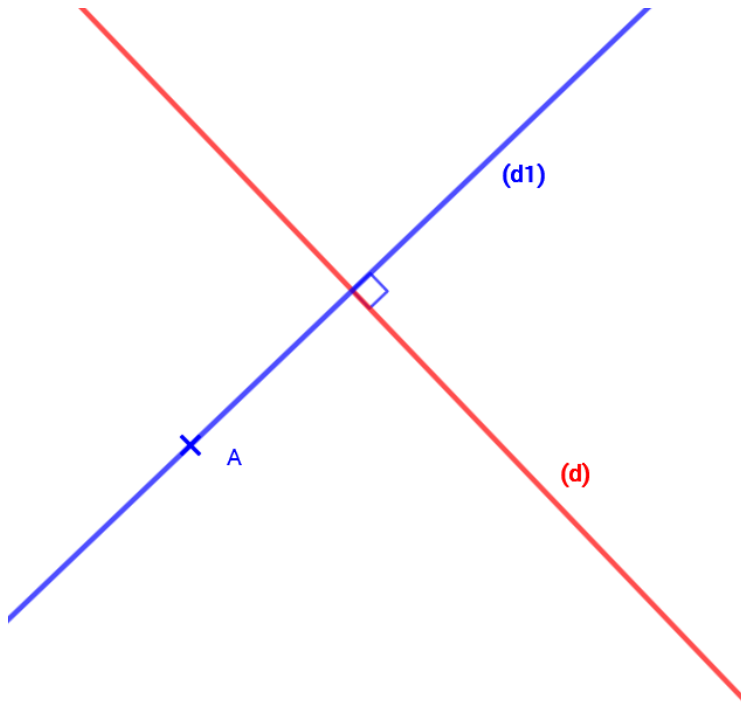
3) Tracer deux droites perpendiculaires :

Pour tracer deux droites perpendiculaires on utilise l'équerre :

Exemple :

Tracer la droite (d1) perpendiculaire à la droite (d) passant par le point A



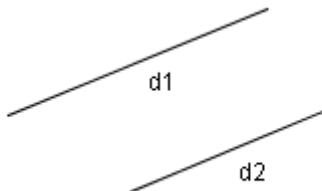


III) Droites parallèles

1) définition :

Deux droites parallèles sont deux droites qui ne sont pas sécantes.

Exemple :



Les droites (d1) et (d2) sont parallèles.

Remarque :

Deux droites sont parallèles lorsqu'elles ne se coupent pas.

2) Notation :

Les droites (d1) et (d2) sont parallèles se notent : (d1) // (d2)

3) Tracer deux droites parallèles :

Pour tracer deux droites parallèles on fait glisser l'équerre sur la règle posée à la base de celle-ci.

Exemple : Tracer la droite (d2) parallèle à la droite (d1) passant par le point A

